

ENCRES DUBUIT

Société Anonyme au capital de 1 256 400 Euros

Siège social : 1, rue Isaac Newton

ZI MITRY COMPANS

77292 MITRY Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES
OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES
MANDATAIRES SOCIAUX**

Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2022

B&A AUDIT

SIEGE SOCIAL : 27, RUE DU CAYLA – 92400 COURBEVOIE

SARL D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 150.000 € - RCS NANTERRE B 493 722 391

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES ET DU CENTRE

SEC3

SIEGE SOCIAL : 30, AVENUE DU PETIT PARC – 94300 VINCENNES

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 960.000 € - RCS CRETEIL B 501 611 602

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES
OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES
MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
représentée par :

Nathalie BOLLET-FLAMAND